

Maroc Telecom a tenu son assemblée générale ordinaire des actionnaires le jeudi 22 avril 2010 au siège social de Maroc Telecom, Hay Ryad Rabat.

L'Assemblée générale ordinaire a approuvé :

- les rapports et les états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- les conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2009 et la mise en distribution du dividende,
- le renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Philippe Capron,
- la ratification de la cooptation de Messieurs Taïeb Cherqaoui et Gérard Brémond en qualité de membres du Conseil de surveillance, en remplacement de Messieurs Chakib Benmoussa et Frank Esser,
- le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet KPMG, représenté par Monsieur Fouad Lahgazi,
- et les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°01-08, la date de détachement du dividende a été fixée au 24 mai 2010 et la date de paiement au 2 Juin 2010. Le montant brut du dividende est de 10,31 dirhams par action.

Les comptes sociaux et consolidés de Maroc Telecom, audités et arrêtés au 31 décembre 2009, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes, tels qu'ils ont été publiés dans les journaux « Le Matin du Sahara » et « Al Massae », ainsi que « La Tribune » n'ont fait l'objet d'aucune modification.

**Le détail des résultats du vote est disponible sur le site
de Maroc Telecom www.iam.ma.**